PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Poitiers, le 06 SEP. 2024

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président
Communauté de communes Vienne et Gartempe
6 rue Daniel Cormier
86500 Montmorillon

Affaire suivie par :
Secrétariat de la CDPENAF
Service économie agricole et développement rural
Unité orientation agricole et développement rural
Tél. : 05.49.03 13 76
Courriel : ddt-cdpenaf@vienne.gouv.fr

Objet : **saisine de la CDPENAF sur la création de deux nouveaux STECAL dans le cadre de l'élaboration du PLUi Vienne et Gartempe**

Réf. : CDPENAF du 03 septembre 2024

PJ :

REÇU LE
09 SEP. 2024
CCVG

Par courrier du 22 juillet 2024, vous avez saisi la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de la Vienne sur l'ensemble du projet de révision de votre carte communale en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme.

Votre dossier a été examiné à la séance du 03 septembre 2024, la commission ayant pu valablement délibérer.

La CDPENAF a émis un avis favorable à l'unanimité au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme sur les deux nouveaux STECAL présentés.

Pour toute question complémentaire, je vous invite à vous rapprocher du service Habitat, urbanisme et territoires de la direction départementale des territoires qui suit votre dossier.

Original : OC
Copie : ST NJ PC YS

Le directeur,

Le directeur départemental des territoires

Benoît PRÉVOST REVOL